



Conseil national
de l'information statistique

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du 26 mai 2010

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

| | |
|--|----|
| Panel de jeunes expérimentant le livret de compétence..... | 2 |
| Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur..... | 7 |
| Enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés d'enseignement..... | 11 |

Panel de jeunes expérimentant le livret de compétences

1. Intitulé de l'enquête

Panel de jeunes expérimentant le livret de compétence

2. Service réalisant la collecte

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Education nationale (DEPP)

3. Service producteur

La DEPP assure la maîtrise d'œuvre. Elle confiera le routage, la saisie des questionnaires passés en milieu scolaire et l'interrogation des familles à un institut de sondage privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

L'article 11 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit l'expérimentation d'un livret de compétences pour les élèves du premier et du second degré. Ce livret de compétences a pour objectif de valoriser l'ensemble des compétences acquises par le jeune, que ce soit dans le cadre scolaire, associatif ou familial, afin qu'elles puissent être prises en compte dans les processus d'orientation et au moment de l'insertion professionnelle.

Le ministère de la jeunesse et des solidarités actives, en coordination avec les autorités académiques, met en place une expérimentation du livret de compétences dans des établissements volontaires du second degré. Cette expérimentation s'étendra sur deux années scolaires. Elle commencera en septembre 2010 et prendra fin en juin 2012. La DEPP est chargée l'évaluation des projets mis en œuvre, en mettant notamment en place un panel de jeunes bénéficiant de l'expérimentation.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet, enquête nouvelle.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

Le panel a deux objectifs principaux :

- a) Mesurer la manière dont les élèves et les familles ressentent l'instauration du livret de compétences.
- b) Apprécier l'impact du livret de compétence sur le déroulement des procédures d'orientation de fin de troisième et de seconde générale ou technologique : son instauration dans l'établissement a-t-elle une influence sur les vœux exprimés par l'élève et sa famille et sur les propositions et décisions du conseil de classe ?

Pour atteindre ces objectifs, le panel recueillera des informations sur les thèmes suivants :

- Nature des compétences enregistrées par les jeunes dans leur livret.
- Ressenti par le jeune de l'instauration du livret de compétences.
- Ressenti par les parents du jeune de l'instauration du livret de compétences.
- Déroulement de la procédure d'orientation.
- Parcours scolaire des jeunes durant les deux années d'expérimentation.
- Niveaux d'acquis cognitifs et conatifs des jeunes.
- Caractéristiques du milieu familial et attentes des parents en matière d'éducation.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le ministère de la jeunesse et des solidarités actives est à l'origine de la demande.

Les résultats du panel alimenteront le rapport final de l'évaluation qui doit être remis au Parlement en septembre 2012.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Aucune autre source existante n'étudie les effets de l'instauration du livret de compétences.

Parallèlement à la maîtrise d'œuvre du panel, la DEPP mettra en place deux autres éléments d'évaluation :

- Une caractérisation des établissements volontaires à partir de l'analyse des dossiers de candidature qui devrait permettre une typologie des projets.
- Un travail d'accompagnement et de suivi de quelques projets afin d'apprécier les opportunités et les résistances aux changements rencontrés dans ces expérimentations, en mettant plus particulièrement l'accent sur les enjeux d'interface entre le milieu scolaire et l'environnement extrascolaire.

9. Insertion dans un système d'information

Comme les autres panels d'élèves existant, le panel de jeunes expérimentant le livret de compétences utilisera le système d'information du second degré SCOLARITE pour remonter des informations sur la situation scolaire des élèves. SCOLARITE est le système d'information sur la scolarité des élèves dans les établissements publics et privés du second degré (collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels) sous tutelle du ministère de l'Education nationale. Il collecte quelques informations sur la situation familiale des élèves (professions des parents, taille de la famille...) et sur la situation scolaire (formation suivie, options...).

10. Cible de l'enquête

Les collégiens et les lycéens dont l'établissement scolaire s'est porté volontaire pour l'expérimentation, ainsi que leur famille.

11. Champ de l'enquête

Le panel comportera deux cohortes distinctes :

- a) Une cohorte de 3 000 collégiens, scolarisés en quatrième au commencement de l'expérimentation.
- b) Une cohorte de 3 000 lycéens dont 1 500 entreront en seconde générale ou technologique au début de l'expérimentation ; les 1 500 autres lycéens seront des élèves de lycées professionnels, préparant un baccalauréat général en trois ans ou un CAP.

Ces échantillons seront recrutés dans des collèges et lycées des secteurs public et privé participant à l'expérimentation. L'échantillon de lycées comportera des lycées agricoles, sous tutelle du ministère de l'agriculture.

Par ailleurs, le dispositif comportera trois échantillons témoins d'élèves recrutés aux mêmes niveaux que les élèves des échantillons principaux, mais ne participant pas à l'expérimentation du livret de compétences :

- a. Un échantillon de 1 500 collégiens scolarisés en quatrième.
- b. Un échantillon de 750 lycéens de seconde générale et technologique.
- c. Un échantillon de 750 lycéens de seconde professionnelle.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine + DOM.

13. Base de sondage, échantillonnage

Les 200 collèges et lycées qui seront retenus pour l'expérimentation constituent la base de sondage.

L'estimation de l'impact éventuel de l'instauration du livret de compétences sur l'orientation nécessite de disposer, pour chacun des niveaux de recrutement retenu, de deux échantillons : un **échantillon principal** composé d'élèves dont l'établissement participe à l'expérimentation et un **échantillon témoin** d'élèves qui ne participent pas à l'expérimentation.

L'une des caractéristiques de l'évaluation est qu'elle fait appel à des établissements **volontaires**. Ces établissements volontaires ont toute chance de présenter des caractéristiques différentes de celles des établissements qui n'ont pas fait acte de candidature. Par ailleurs, ces différences risquent d'être, en grande partie, inobservables par les sources d'information existantes. Pour réduire le biais qu'il y aurait à comparer des établissements volontaires et non volontaires, l'échantillon témoin pourrait être tiré **exclusivement ou en partie parmi les établissements volontaires non retenus**.

L'expérimentation est d'abord un projet d'établissement. Dans cette perspective, il apparaît souhaitable que les élèves de l'échantillon principal du panel soient regroupés sur un nombre limité d'établissements (de l'ordre de 60 pour chacun des deux niveaux de recrutement retenus) et non répartis sur l'ensemble des participants. Le tirage pourrait donc être à deux degrés : constitution d'un échantillon représentatif des établissements participant à l'expérimentation ; sélection ensuite des élèves participant au panel. Selon la taille des établissements, tous les élèves du niveau de recrutement de la cohorte seront sélectionnés ou une partie d'entre eux. Dans ce dernier cas, le plus simple serait d'avoir recours à des modes de tirage aléatoires, pouvant être facilement mis en œuvre par l'établissement, tout en étant contrôlables par la DEPP en aval : rang de l'élève retenu sur la liste alphabétique des élèves ou – si l'on ne retient que des élèves fréquentant les mêmes divisions – rang de la division selon la liste alphabétique des professeurs principaux.

Que le recrutement de l'échantillon porte sur la totalité ou seulement sur partie des élèves du niveau considéré, le regroupement par classe entière apparaît préférable. D'une part, cela facilitera la passation des instruments de mesure et réduira le coût de l'enquête. D'autre part, un tel regroupement permettra la collecte de données précises sur la classe, qui constitue le contexte susceptible d'avoir le plus d'influence sur les comportements individuels des élèves. Pour ne pas fausser l'évaluation par des situations atypiques, les classes spécifiques (classes européennes, musique ou sport) seront retirées de la base de sondage.

14. Mode de collecte

Trois modes de collecte différents seront utilisés au cours de l'observation du panel :

1°) La situation scolaire des élèves et le contenu des livrets de compétences seront recueillis par remontées informatiques.

Les serveurs utilisés sont exploités dans une salle informatique sécurisés (incendie, accès restreint et contrôlé, climatisation, onduleurs).

L'accès de la salle est réservé à un groupe restreint de personnes déterminées par le bureau SAAM D5 de l'administration centrale responsable de la sécurité des accès, avec l'accord du CISAD (centre informatique du service statistique du ministère, au sein de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance). Un contrôle individuel par badge est réalisé.

Les fichiers nominatifs utilisés par la DEPP ne seront accessibles qu'aux seuls gestionnaires de l'enquête par le biais d'un compte et d'un mot de passe et seront stockés sur des serveurs placés sur un réseau privé du ministère.

2°) Les acquis des élèves et leur ressenti du livret de compétences seront mesurés par questionnaires administrés dans l'établissement.

3°) Les informations sur le milieu familial de l'élève et la manière dont les parents ressentent l'instauration du livret de compétences feront l'objet d'une enquête postale, avec réponse des non-réponses par téléphone.

15. Date et périodicité de collecte

Le panel sera observé pendant les deux années que durera l'expérimentation.

Les interrogations des élèves, de leur établissement et des familles seront concentrées à trois moments distincts :

1°) En décembre 2010, au moment de l'entrée dans l'expérimentation, les acquis des élèves seront mesurés et une première interrogation sera mise en œuvre pour recueillir des informations précises sur le milieu familial de l'élève.

2°) En juin 2011, à la moitié de la durée de l'expérimentation, les élèves seront interrogés sur leur ressenti du livret et les notes, vœux et propositions d'orientation des élèves de 2nde générale ou technologique seront recueillis auprès des établissements.

3°) En mai et juin 2012, à la fin de l'expérimentation, les acquis et le ressenti des élèves seront à nouveau mesurés et les parents d'élèves seront interrogés sur leur ressenti du livret et leurs attentes en matière de formation. Les notes, vœux et propositions d'orientation des élèves de troisième seront recueillis auprès des établissements.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Les questionnaires à destination des élèves seront administrés au cours de deux ou trois séquences de trente minutes en moyenne, séparées par des pauses de quinze minutes.

La durée de remplissage des questionnaires à destination des parents est estimée à vingt minutes.

17. Instances de concertation

Le suivi de cette opération sera assuré par un comité de pilotage ad-hoc, présidé par le directeur de la DEPP. Il comprendra des chefs d'établissement, des parents d'élèves, des chercheurs, des représentants de la DGESCO (Bureau des collèges et bureau de l'orientation), du ministère de la jeunesse et des solidarités actives, de l'ONISEP, de la Délégation interministérielle à l'orientation ainsi que des représentants des Inspections générales de l'Education nationale (Vie scolaire) et de l'administration de l'Education Nationale.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données seront exploitées par la DEPP. Les résultats de l'opération seront publiés dans les supports de diffusion de la DEPP. Le bilan de l'évaluation fera l'objet d'un rapport au Parlement remis en septembre 2012.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Sur les deux années d'observation, les besoins en moyens humains sont estimés à 23 mois ETP de catégorie A.

Tableau 1 Estimation en mois ETP de la mise en place du panel de jeunes.

| Prestations | Durée en mois |
|--|---------------|
| <i>Pilotage général</i> | 1,0 |
| <i>Échantillonnage</i> | 1,0 |
| <i>Construction des instruments de mesure</i> | 2,0 |
| <i>Développement des mesures d'évaluation</i> | 6,0 |
| <i>Remontée informatique du livret de compétences</i> | 2,0 |
| <i>Actualisation de la situation scolaire</i> | 1,0 |
| <i>Suivi du prestataire</i> | 3,0 |
| <i>Enquête sur l'orientation en fin de 3^{ème}</i> | 1,0 |
| <i>Apurement des fichiers et constitution des bases statistiques</i> | 2,0 |
| <i>Exploitation</i> | 4,0 |
| Total années 2010 - 2012 | 23,0 |

Le coût total des opérations externalisées est estimé à 380 000 €

Tableau 2 *Approche budgétaire des opérations externalisées dans le cas d'un panel de collégiens*

| Prestations | Date | Prix TTC |
|--|---------------|-----------------|
| <i>Evaluation des acquis cognitifs et conatifs</i> | décembre 2010 | 99000 |
| <i>Interrogation des familles</i> | décembre 2010 | 70000 |
| Prestations | Date | Prix TTC |
| <i>Enquête sur l'orientation en fin de 2nde</i> | juin 2011 | 8000 |
| <i>Ressenti du livret par les élèves</i> | juin 2011 | 24000 |
| S/Total année scolaire 2010 - 2011 | | 201000 |
| <i>Evaluation des acquis cognitifs et conatifs</i> | mai 2012 | 90000 |
| <i>Interrogation des familles</i> | juin 2012 | 52800 |
| <i>Enquête sur l'orientation en fin de 3ème</i> | juin 2012 | 12000 |
| <i>Ressenti du livret par les élèves</i> | juin 2012 | 24000 |
| S/Total année scolaire 2011 - 2012 | | 178800 |
| Total années 2010 - 2012 | | 379800 |

Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur

1. Intitulé de l'enquête

Il y a trois enquêtes auprès des établissements français d'enseignement supérieur selon les types d'établissements :

- enquête auprès des écoles d'ingénieurs (dont formations d'ingénieurs en partenariat) – enquête n°27 ;
- enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel - enquête n°48 ;
- enquête auprès des autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités – enquête n°26.

2. Service producteur

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en collaboration avec le ministère de la culture pour le domaine artistique et culturel pour l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel. La maîtrise d'œuvre est assurée par le service informatique de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

3. Service réalisant la collecte

Le service réalisant la collecte est la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en collaboration avec le ministère de la culture pour le domaine artistique et culturel et avec l'appui des services statistiques académiques pour les deux autres enquêtes.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de trois enquêtes strictement françaises après expiration de la validité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Ces enquêtes sont réalisées tous les ans. Les taux de réponse avoisinent les 100 %. Les données de ces enquêtes contribuent à établir des statistiques sur l'ensemble des étudiants inscrits et diplômés de l'enseignement supérieur. Elles constituent la seule source sur ce champ et sont donc indispensables à l'élaboration d'une statistique complète sur les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur.

Les résultats issus des enquêtes et des remontées individuelles ont été publiés dans les différentes publications du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : *Notes d'information, Tableaux statistiques, Repères et références statistiques (RERS), L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche...* Ils permettent aussi de répondre à des questions du Cabinet de la ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux (Unesco, OCDE, Eurostat), de calculer des indicateurs LOLF...

6. Objectifs généraux de l'enquête – principaux thèmes abordés

L'objectif général des trois enquêtes prises globalement est de contribuer à fournir des statistiques sur les inscriptions et sur les diplômés de l'ensemble de l'enseignement supérieur français. Les questionnaires portent sur les établissements, les formations, les diplômés et les caractéristiques socio-démographiques et scolaires des étudiants.

L'information est collectée sous forme de tableaux adaptés aux types d'établissements qui les renseignent. Ces établissements peuvent, s'ils le souhaitent, faire des extractions de leur système de gestion de la scolarité pour répondre.

Dans les tableaux demandés, les effectifs d'**inscrits** (hors formation continue et apprentissage) sont ventilés par :

- année d'étude, sexe, nationalité regroupée (français/étrangers) et type de formation ;
- année d'étude, mode d'accès (nouveaux inscrits, passés d'une année à l'autre, redoublants) et type de formation ;
- âge, sexe et type de formation ;
- *catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, type de formation et nationalité regroupée (français/étrangers)** ;
- *nationalité détaillée des étudiants et type de formation**.

Les **nouveaux inscrits** sont ventilés par :

- origine scolaire (bac, CPGE, DUT, licence...) et type de formation ;
- série de baccalauréat (avec une distinction des bacheliers de l'année).

Les **diplômes délivrés** sont distingués par type de diplôme, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers).

Les tableaux marqués par un astérisque () ne sont pas demandés tous les ans.*

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Une des missions de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est d'établir des statistiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur pour alimenter le débat sur l'école au sens large et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics. Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des questions du Cabinet de la ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux qui vont faire l'objet d'un règlement européen, de calculer des indicateurs LOLF...

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Ces enquêtes s'adressent à toutes les écoles d'ingénieurs (dont formations d'ingénieurs en partenariat), tous les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel et tous les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités. Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ont la possibilité de répondre à ces enquêtes en remplissant le questionnaire « papier » ou en envoyant sous un format sécurisé une extraction de leur système de gestion de la scolarité selon un dispositif de remontées individuelles s'apparentant à celui des remontées « administratives » universitaires SISE (système d'information sur le suivi des étudiants). Une politique active d'intégration (par volontariat) dans ce système est menée : la plupart des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs ont adopté ce dispositif. En attendant sa généralisation, les versions « papier » des enquêtes constituent un complément indispensable à SISE.

9. Insertion dans un système d'information

Les trois enquêtes annuelles sont complémentaires au dispositif de remontées individuelles relatif aux universités pour constituer des statistiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur. L'opportunité est demandée pour ces trois enquêtes.

10. Cible de l'enquête

Les enquêtes s'adressent aux établissements d'enseignement supérieur non intégrés dans le dispositif SISE relatif aux universités, hors formations paramédicales et sociales traitées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

Il s'agit :

- pour l'enseignement artistique et culturel, d'une enquête exhaustive sur la France métropolitaine et les DOM, auprès d'environ 250 établissements, sous tutelle du ministère de la culture, du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- pour les écoles d'ingénieurs, d'une enquête exhaustive sur la France métropolitaine et les DOM, auprès d'environ 170 écoles d'ingénieurs à la rentrée 2009, quel que soit le ministère de tutelle ;
- pour les autres établissements, d'une enquête exhaustive sur la France métropolitaine et les DOM, auprès d'environ 510 établissements : écoles vétérinaires, écoles d'architecture, écoles administratives et juridiques, écoles de commerce et de gestion, écoles de journalisme...

Lorsque les établissements ont des composantes géographiques distinctes, il leur est demandé de remplir un questionnaire par composante, afin de pouvoir établir des statistiques localisées.

11. Champ de l'enquête

Les enquêtes s'adressent à tous les établissements d'enseignement supérieur non intégrés dans le dispositif de remontées SISE relatif aux universités, hors formations paramédicales et sociales traitées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

12. Champ géographique de l'enquête

Les enquêtes couvrent la France métropolitaine et les DOM.

13. Base de sondage, échantillonnage

L'exhaustivité est assurée à partir du fichier d'établissements scolaires (Base Centrale des Établissements) actualisé régulièrement par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

14. Mode de collecte

Pour l'enquête dans le domaine artistique et culturel, la majorité des établissements saisissent eux-mêmes le questionnaire sur un site Internet géré par la DEPP. Pour les autres établissements, les questionnaires sont adressés au ministère de la culture qui en assure le contrôle et la saisie sur le site Internet.

Un système proche de celui de l'enquête dans le domaine artistique et culturel sera prochainement mis en place pour l'enquête auprès des autres établissements non rattachés aux universités. Le SIES contrôle et saisit les informations des questionnaires « papier ».

Toutes les écoles d'ingénieurs classiques ont adopté le dispositif SISE. Environ 120 écoles d'ingénieurs répondent sous forme d'extraction de leur système de gestion de la scolarité et environ 50 établissements de formations d'ingénieurs en partenariat répondent sous forme de questionnaire « papier » à la rentrée 2009. Les informations de ces derniers sont contrôlées et saisies par le SIES.

Pour les enquêtes auprès des autres établissements (en attendant la prochaine rénovation) et auprès des écoles d'ingénieurs (partie sur les formations d'ingénieurs en partenariat), les services statistiques académiques reçoivent et contrôlent les questionnaires, puis ils les transmettent au SIES pour leur saisie et l'exploitation.

Le SIES assure directement les contrôles des informations issues des extractions des systèmes de gestion de la scolarité.

15. Date et périodicité de la collecte

Les dates d'observation des enquêtes annuelles de l'année N (scolarité N – N+1) sont actuellement les suivantes :

- enquête auprès des autres établissements : octobre N ;
- enquête auprès des écoles d'ingénieurs : janvier N+1 pour les écoles d'ingénieurs classiques et mars N+1 pour les écoles d'ingénieurs en partenariat ;

- enquête auprès des écoles artistiques et culturelles : décembre N.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La préparation et la réponse nécessitent en moyenne une journée pour synthétiser l'information mais cette durée varie selon la taille et la nature de l'établissement.

17. Instances de concertation

Des groupes de travail ont été constitués pour préparer l'évolution de ces enquêtes vers une extraction des systèmes de gestion de la scolarité.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les statistiques issues des enquêtes et des remontées individuelles sont disponibles dans les collections *Notes d'information* et *Tableaux statistiques*, dans les publications annuelles « *Repères et références statistiques (RERS)* » et « *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche* » sous forme papier et sur le site Internet du ministère. Elles sont aussi intégrées dans la « *Base centrale de pilotage (BCP)* » de l'Infocentre du ministère, qui, notamment, permet au service de la documentation de répondre à la demande. Les établissements peuvent s'opposer à la diffusion de leurs données : dans ce cas, elles sont seulement diffusées agrégées à plusieurs autres établissements. Le retour d'information est accessible sur le site Internet où les établissements répondent.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête occupe 1,5 ETP pour l'ensemble des phases des trois enquêtes.

Enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés d'enseignement

1. Intitulé de l'enquête

Il y a trois enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés selon le niveau de formation :

- élèves du second degré (inclus les élèves des établissements publics de Wallis et Futuna),
- élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles,
- élèves dans les sections de techniciens supérieurs.

2. Services producteurs

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assurées par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, en collaboration avec la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

3. Service réalisant la collecte

Le service statistique au sein de la DEPP a pour mission de couvrir l'ensemble du système éducatif (y compris les formations post-bac : sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui remontent par le même système que les formations secondaires) et doit pour cela pouvoir interroger des établissements privés, lorsqu'ils n'ont pas adhéré au système d'information SCOLARITE. SCOLARITE est le système d'information sur la scolarité des élèves dans les établissements publics et privés du second degré (collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Il collecte quelques informations sur la situation familiale des élèves (professions des parents, taille de la famille...) et sur la situation scolaire (formation suivie, options...).

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de trois enquêtes strictement françaises après expiration de validité du label.

Depuis la rentrée 2007, les questionnaires papier ont été remplacés par des fiches élève simplifiées.

La rénovation des enquêtes a consisté à remplacer les données agrégées collectées par le biais d'un questionnaire papier par des données individuelles. La plupart des établissements qui disposent d'une connexion sur internet fournissent ces données au moyen d'une application web (SCOLEGE). SCOLEGE (SCOLARITE allégé) est le nom d'une application de saisie des données individuelles sur la scolarité des élèves, accessible aux établissements par un réseau internet sécurisé. Cette application web est réservée aux établissements qui ne sont pas couverts par le système SCOLARITE. Le nombre des informations est réduit par rapport à celles demandées par SCOLARITE (voir plus loin). Les établissements n'utilisant pas SCOLEGE remplissent les fiches élèves sur papier.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les enquêtes sont réalisées tous les ans.

Ce sont au total environ 700 établissements qui sont ainsi enquêtés (ils représentent 66 000 élèves).

Les données de ces enquêtes contribuent à établir des statistiques sur l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements du second degré (y compris les formations post-bac).

Au niveau de l'administration centrale, la collecte de données individuelles par l'application SCOLEGE permet de compléter la base nationale des données issues du système SCOLARITE. Les études statistiques effectuées sur les établissements publics et privés sous contrat peuvent ainsi être étendues à l'ensemble des établissements sous tutelle du Ministère.

Au niveau académique, la collecte de données individuelles par l'application SCOLEGE permet de les intégrer aux traitements de gestion effectués par les services statistiques académiques au moment de la rentrée. Ces traitements comprennent la recherche de doublons (élèves inscrits dans plusieurs établissements scolaires) et le repérage des fausses sorties (élèves ayant quitté l'enseignement scolaire couvert par le système d'information SCOLARITE d'une académie, pour s'inscrire dans un établissement d'une autre académie ou un établissement non couvert par ce système (autre ministère, ou apprentissage ou établissement privé hors contrat).

Les résultats issus des enquêtes et des remontées individuelles ont été publiés dans les différentes publications du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : Notes d'information, Tableaux statistiques, Repères et références statistiques (RERS), L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Ils permettent aussi de calculer des indicateurs, pour les rapports de la LOLF en particulier, de répondre aux questions parlementaires et aux questionnaires internationaux (collecte Unesco OCDE et Eurostat).

6. Objectifs généraux de l'enquête – principaux thèmes abordés

L'objectif général des enquêtes est de compléter le panorama détaillé du système scolaire (y compris les formations post-bac) pour la partie qui n'est pas couverte par le système d'information SCOLARITE. Cela nécessite des informations sur les formations suivies et les caractéristiques des élèves.

L'information est demandée sous forme de fiche individuelle. Les établissements peuvent, s'ils le souhaitent, faire des extractions de leur système de gestion de la scolarité pour répondre.

| | |
|---|--|
| NOM * | L'identité de l'élève (nom et prénom) n'est demandée que pour permettre aux établissements de repérer leurs élèves lors de la saisie. Le nom peut être renseigné avec un n° d'inscription interne à l'établissement ou bien, se limiter aux premières lettres (dans ce cas, attention aux doublons). |
| Prénom | |
| INE (Identifiant National de l'élève) | Pour les élèves originaires d'un établissement public, ce n° figure sur l'exeat fourni par ce dernier. Pour les élèves en formation Post-bac, il est fortement demandé de renseigner l'INE, seule information permettant les études longitudinales (parcours d'étudiants) |
| Sexe * | |
| Année de naissance * | Comprise entre 1960 et 2000 |
| Commune de résidence Nationalité | Informations facultatives |
| Nom de la division * | 8 caractères maximum Ex : 6A , TS1 |
| Formation suivie (y compris la spécialité pour les formations professionnelles) * | EX : Terminale Scientifique ; Terminale BEP Maintenance Véhicule Automobile |

| | |
|---|---|
| LV1 | ATTENTION : les options sont considérées comme facultatives car pour certaines formations les élèves peuvent ne pas avoir d'options. Pour les formations du 1 ^{er} et du 2 nd cycle général et technologique, il est obligatoire de renseigner ces champs avec les options suivies par l'élève. En particulier, en Terminale générale la spécialité doit être indiquée dans l'option 3. |
| LV2 | |
| Option 3 | |
| Option 4 | |
| Statut de l'élève * | Si l'établissement compte des élèves qui ne sont pas sous statut scolaire. |
| Régime scolaire * | |
| Formation année précédente * | On peut aussi indiquer si l'élève est redoublant et pour l'élève en STS ou CPGE, la série du bac obtenu. |
| Numéro établissement année précédente Secteur établissement année précédente * Département établissement année précédente * | |

* données obligatoirement renseignées

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Les services statistiques des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pour mission de couvrir l'ensemble du système éducatif (y compris les formations post-bac), et doivent pour cela pouvoir interroger des établissements privés, lorsqu'ils n'ont pas adhéré au système SCOLARITE. Il peut ainsi répondre aux demandes de statistiques et d'indicateurs sur le système éducatif, qui sont nécessaires pour alimenter le débat sur l'école et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Ces enquêtes s'adressent aux établissements qui ne sont pas encore entrés dans le système SCOLARITE. Il s'agit essentiellement d'établissements hors contrat, généralement de taille modeste.

Ces enquêtes permettent de compléter le champ des enquêtes sur le supérieur par les formations dispensées dans les établissements du second degré (CPGE et STS) et de retracer les parcours des étudiants grâce à l'INE.

9. Insertion dans un système d'information

Les trois enquêtes annuelles sont complémentaires au dispositif de remontées individuelles SCOLARITE.

10. Cible de l'enquête

Les enquêtes s'adressent aux établissements du second degré non intégrés dans le système SCOLARITE. Il s'agit donc :

- pour les élèves du second degré, des établissements privés hors contrat et des établissements publics de Wallis et Futuna,
- pour les élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles, des établissements privés,
- pour les élèves des sections de techniciens supérieurs, des établissements privés.

11. Champ de l'enquête

L'enquête s'adresse à tous les établissements du second degré qui ne sont pas intégrés dans le système SCOLARITE en France entière, y compris les collectivités d'outre-mer (COM) :

- et qui sont sous tutelle de l'Éducation nationale essentiellement pour les établissements privés hors contrat d'enseignement secondaire ;
- et qui sont sous tutelle de tous les ministères autres que celui ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Les élèves pris en compte doivent être sous statut scolaire.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine, les DOM et les COM.

13. Base de sondage, échantillonnage

L'exhaustivité est assurée à partir du fichier d'établissements scolaires (Base Centrale des Établissements) actualisé régulièrement par le ministère de l'éducation nationale.

14. Mode de collecte

La collecte et la saisie sont effectuées par les établissements sur un site Web sécurisé géré par la DEPP. Les services statistiques académiques réalisent le suivi de la saisie et récupèrent les données individuelles transmises par certains établissements sous forme de fiche papier (peu nombreuses).

15. Date et périodicité de la collecte

La date précise d'observation des effectifs est fixée chaque année mi septembre et la collecte s'effectue en octobre à l'exception de la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna dont la rentrée scolaire est fin février de l'année suivante et dont la collecte s'effectue en mars.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La préparation et la réponse nécessitent un à deux jours pour synthétiser l'information selon la taille et la nature de l'établissement.

17. Instances de concertation

L'application a été développée de façon progressive, en concertation avec les établissements de test à la rentrée 2004 puis par sondage téléphonique à la rentrée 2005. Les services statistiques académiques qui sont en relation directe avec les établissements scolaires implantés sur leur territoire sont invités à transmettre les avis émis par ces derniers.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Mise à disposition des données dans la Base centrale de pilotage (BCP) de l'Infocentre du ministère.

Publications dans les collections Notes d'information, dans la publication annuelle Repères et références statistiques (RERS) et de l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France

Les établissements peuvent s'opposer à la diffusion de leurs données : dans ce cas, elles sont diffusées dans des statistiques agrégées où les unités enquêtées ne sont pas identifiables.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête occupe 0,5 ETP pour l'ensemble des phases réalisées en interne.

La charge de chaque phase indiquée ci-dessous est évaluée en mois.

| | |
|--|-----|
| Maintenance (adaptative, correctrice et évolutive) du site Web | 2,5 |
| Préparation collecte | 0,5 |
| Suivi collecte | 1,5 |
| Exploitation, publications | 1,5 |